



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231122-B20231121_13_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



13. Objet : Association des Conciliateurs de justice de Moselle - Demande de subvention pour l'exercice 2023

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 8 février 2022, portant création du règlement d'attribution des subventions aux associations œuvrant dans le champ social,

Vu la décision n° 20 du Bureau communautaire en date du 8 novembre 2022 attribuant une subvention de fonctionnement à l'association des Conciliateurs de Justice de Moselle au titre de l'année 2022, à hauteur de 1 500 € (2021 : 1 500 €),

L'association des Conciliateurs de Justice de Moselle (ACJM) sollicite l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Elle a été créée le 16 février 2010, ces missions sont les suivantes :

- assurer des séances de formation,
- participer au recrutement des nouveaux conciliateurs et donner un avis pour les agréments et l'attribution de la zone géographique,

- communiquer sur la conciliation.

Deux conciliateurs de justice assurent des permanences sur le territoire de la CCCE :

- à la mairie de Cattenom (1^{er} mardi du mois)
- à la mairie de Hettange-Grande (2^e et 4^e vendredis du mois)
- à la mairie de Volmerange-les-Mines (1^{er} et 3^e vendredis)
- au sein de la structure France Services à Entringe (jeudi après-midi)

En 2022, les Conciliateurs ont reçu 305 personnes, pour 110 litiges. Le taux de réussite des conciliations est de 55,3 % (Près de 90 % quand les 2 parties sont présentes).

Depuis 2019, le recours à la conciliation de justice est obligatoire pour tous les litiges de la vie quotidienne de moins de 5 000 €, avant l'engagement de toute procédure.

Les hauts magistrats du département n'ayant pas les moyens de les aider matériellement (supports de communication, formation des nouveaux conciliateurs, documentation juridique), l'association sollicite l'octroi d'une subvention, dont le montant est laissé à la discrétion de la Communauté de Communes.

Considérant que le service rendu par l'Association des Conciliateurs de justice de Moselle s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique de la petite enfance et des affaires sociales » en date du 2 novembre 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association des Conciliateurs de justice de Moselle pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 novembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

